



Renseignements importants

Vous devez utiliser ce formulaire pour demander à la Commission de la location immobilière de réviser une ordonnance pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- vous estimez que l'ordonnance contient une erreur grave;
- vous n'avez raisonnablement pas pu participer à l'instance.

Des instructions pour remplir la *Demande de révision d'une ordonnance* figurent sur le site Web de la Commission, à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.

REMARQUE : N'UTILISEZ PAS ce formulaire si vous estimez que la Commission a commis une erreur d'écriture dans la rédaction de l'ordonnance (p. ex., une faute d'orthographe, une erreur de calcul, etc.). Pour ce genre d'erreurs, vous pouvez déposer une Demande de modification d'une ordonnance. Ce formulaire figure sur le site Web de la Commission, à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.

Une partie ne peut déposer qu'**une seule** demande de révision d'une ordonnance. Si la même partie dépose une autre demande de révision de la même ordonnance, elle risque d'être refusée et la Commission ne lui remboursera pas les droits de dépôt.

1. Remplissez les trois parties de ce formulaire.

- **Partie 1** : Renseignements généraux sur :
 - la partie qui demande la révision d'une ordonnance (le demandeur),
 - l'adresse du logement locatif visé par la demande,
 - les autres parties à la demande.
- **Partie 2** : Sélectionnez et expliquez les motifs de la demande.
- **Partie 3** : Vous ou votre représentant apposez ici votre signature et fournissez les coordonnées de votre représentant le cas échéant.

2. Déposez toutes les pages de ce formulaire à la Commission (à l'exception de la présente page), **au plus tard 30 jours après** la date de l'ordonnance.

3. Payez les frais de dépôt de **58 \$** à la CLI lorsque vous déposez le formulaire de *Demande de révision d'une ordonnance*. La CLI ne traitera pas votre demande à moins que vous n'ayez payé les frais. Si vous postez la demande ou l'envoyez par service de messagerie, vous pouvez payer les droits de dépôt par mandat, chèque certifié ou carte de crédit. Vous ne pouvez pas payer en argent comptant ou avec une carte de débit si vous déposez par la poste ou par service de messagerie. Si vous payez en ligne, envoyez votre reçu et votre requête par courriel à LTBpayments@ontario.ca. Si vous ne pouvez pas payer les frais, vous pouvez [demander une dispense des frais](#).

4. Si vous avez des questions ou désirez obtenir des précisions, communiquez avec la Commission.

416-645-8080

1-888-332-3234 (sans frais)

tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli



PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Renseignements sur le demandeur

- Locateur
- Locataire
- Coopérative
- Membre d'une coopérative
- Autre partie

Prénom

Nom de famille

Adresse

Unité/App/Bureau Municipalité (ville, village, etc.) Prov. Code postal

N° de téléphone (jour) N° de téléphone (soir) N° de télécopieur
 () - () - () -

Adresse du logement locatif, de l'immeuble ou de l'ensemble d'habitation visé par la demande

Numéro municipal Nom de la rue

Type de rue (par ex., rue, avenue, boulevard) Point cardinal (par ex., est) Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.) Prov. Code postal

Autres parties à la demande

- Locateur
- Locataire
- Coopérative
- Membre d'une coopérative
- Autre partie

Prénom

Nom de famille

Adresse

Unité/App/Bureau Municipalité (ville, village, etc.) Prov. Code postal

N° de téléphone (jour) N° de téléphone (soir) N° de télécopieur
 () - () - () -

S'il y a plus d'une autre partie, indiquez les noms, adresses et numéros de téléphone de toutes les parties additionnelles sur le formulaire *Liste des parties* qui figure sur le site Web de la Commission, à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.

RÉSERVÉ AU BUREAU:	File Number
Delivery Method:	
<input type="checkbox"/> In Person <input type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/> Courier <input type="checkbox"/> Email <input type="checkbox"/> Service Ontario Center FL	

PARTIE 2 : MOTIFS DE VOTRE DEMANDE

Je demande que la Commission révise l'ordonnance numéro

datée du , parce qu'elle contient une erreur grave.
jj/mm/aaaa

Ombrez complètement la boîte qui conviennent à côté de l'énoncé du motif de la demande.

- J'estime que l'ordonnance contient une erreur grave.**
- Je n'ai raisonnablement pas pu participer à l'instance.**

Dans la case **ci-dessous**, décrivez pourquoi vous demandez la révision de l'ordonnance.

Si vous demandez la révision parce que vous pensez que l'ordonnance contient une erreur grave, décrivez pourquoi vous pensez que l'ordonnance contient une erreur grave. Par exemple :

- La Commission a appliqué la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* dans une situation où elle ne s'appliquait pas.
- L'ordonnance prévoit une mesure de redressement qui n'est pas appropriée dans les circonstances.
- Une décision rendue dans l'ordonnance était influencée par des renseignements trompeurs ou incorrects.
- L'ordonnance n'est pas conforme aux règles de justice naturelle.

Si vous demandez la révision parce que vous n'avez raisonnablement pas pu participer à l'instance, décrivez pourquoi vous n'avez raisonnablement pas pu participer à l'instance. Par exemple :

- Vous n'avez pas reçu l'avis d'audience.
- L'avis d'audience a été signifié incorrectement, par exemple à une adresse incorrecte ou à une personne incorrecte.
- Vous n'avez pas pu vous présenter à l'audience.

Expliquez en détail pourquoi vous estimez que l'ordonnance contient une erreur grave ou pourquoi vous n'avez raisonnablement pas pu participer à l'instance. Indiquez aussi comment selon vous l'ordonnance devrait être modifiée si votre demande est acceptée.

Si vous ne convainquez pas la Commission que l'ordonnance pourrait contenir une erreur grave ou que vous n'avez raisonnablement pas pu participer à l'instance, votre demande de révision pourrait être rejetée sans autre examen.

Ombrez complètement le cercle qui convient pour indiquer si vous demandez à la Commission de suspendre l'ordonnance ou de lever (annuler) une suspension

- Je demande à la Commission de suspendre l'ordonnance que je veux faire réviser.**
Une ordonnance suspendue **ne peut pas** être mise à exécution.

Expliquez pourquoi la Commission devrait suspendre l'ordonnance que vous voulez faire réviser.

Annexez d'autres feuilles au besoin

- Je demande à la Commission de lever la suspension imposée par la Cour divisionnaire de l'ordonnance que je veux faire réviser.**
L'ordonnance qui fait l'objet d'un appel à la Cour divisionnaire est automatiquement suspendue et la Commission ne peut pas examiner une demande de révision avant qu'elle ne décide d'abord de lever la suspension.

Expliquez pourquoi la Commission devrait lever la suspension résultant de l'appel à la Cour divisionnaire.

Annexez d'autres feuilles au besoin

PARTIE 3 : SIGNATURE

 / /
jj/mm/aaaa

Qui a signé la demande? Ombrez complètement le cercle correspondant à votre réponse.

Auteur de la demande Représentant Autre

Renseignements sur le représentant

Prénom

Nom de famille

N° du BHC

Adresse postale

Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

N° de téléphone (jour)

N° de téléphone (soir)

N° de télécopieur

() - () - () -

Adresse électronique

Collecte de renseignements personnels

La Commission de la location immobilière a le droit de recueillir les renseignements demandés sur le présent formulaire afin de régler votre requête déposée en vertu de l'article 185 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*. Une fois le formulaire déposé, les renseignements concernant l'instance peuvent devenir publics s'ils figurent dans une décision ou une ordonnance du tribunal ou dans un autre document, conformément à la [Politique d'accès aux documents](#) de Tribunaux décisionnels Ontario et à la *Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux*. Les parties qui souhaitent assurer la confidentialité de leurs dossiers ou renseignements doivent demander à l'arbitre une ordonnance de confidentialité. Pour toute question sur les ordonnances de confidentialité ou l'accès aux dossiers, envoyez-nous un courriel à LTB@ontario.ca ou appelez l'Info-Centre au **416 645-8080** ou **1 888 332-3234** (sans frais).

Renseignements importants de la Commission de la location immobilière

1. Si une audience a été fixée pour entendre votre demande, vous pouvez demander à la Commission de fournir des services en français à votre audience. Si vous êtes l'auteur de la demande, vous pouvez remplir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* qui se trouve à la fin de la présente formulaire. Si vous êtes l'une des autres parties, vous pouvez obtenir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* dans les bureaux de la Commission ou sur le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelontario.ca/cli.
2. Si une audience a été fixée pour entendre votre demande, vous pouvez demander à la Commission de prendre des dispositions particulières (appelé demande d'adaptation) aux termes du Code des droits de la personne de l'Ontario pour vous aider à participer à l'audience. Par exemple, vous pouvez demander à la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour fournir les services d'un interprète gestuel. Vous pouvez faire une demande d'adaptation par téléphone, par télécopieur ou par la poste. Si vous êtes l'auteur de la demande, vous pouvez remplir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* qui se trouve à la fin de la présente formulaire. Si vous êtes l'une des autres parties, vous pouvez obtenir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* dans les bureaux de la Commission ou sur le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelontario.ca/cli.
3. Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs à la Commission de la location immobilière constitue une infraction à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*.
4. La Commission applique des règles de pratique qui énoncent les modalités relatives à la procédure de révision, ainsi que des Lignes directrices d'interprétation qui expliquent de quelle façon la Commission peut trancher certaines questions susceptibles d'être soulevées au cours de la procédure de révision. Vous pouvez consulter les Règles de pratique et les Lignes directrices d'interprétation sur le site Web de la Commission, à tribunauxdecisionnelontario.ca/cli, ou en acheter un exemplaire auprès d'un bureau de la Commission.



Utilisez ce formulaire pour demander à la Commission de la location immobilière (CLI) de fournir des services en français ou pour lui faire savoir que vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Partie 1 : Demande de services en français

- Cochez cette case si vous voulez que le processus de règlement des différends (conférences de gestion du cas, audiences, etc.) ait lieu en français.

Partie 2 : Demande d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario

- Cochez cette case si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario pour participer au processus de règlement des différends. La CLI fournira les mesures d'adaptation nécessaires concernant des besoins liés au *Code* pour vous aider tout au cours du processus de présentation d'une requête et du processus d'audience conformément à la politique de Tribunaux décisionnels Ontario sur l'accessibilité et les adaptations. Vous pouvez consulter la politique à tribunauxdecisionnelsontario.ca.

Veillez expliquer : Quelles sont les adaptations dont vous avez besoin?



Méthode de paiement

Indiquez le mode de paiement choisi pour payer les droits:

[Paiement en ligne](#) Reçu n° : _____

Remarque : le reçu doit être envoyé par courriel avec la requête à LTBpayments@ontario.ca.

Mandat Chèque certifié

Le mandat ou le chèque certifié doit être établi à l'ordre du « ministre des Finances ».

Carte de crédit

Si vous payez par carte de crédit et déposez votre requête par la poste ou par service de messagerie, vous devez remplir le formulaire [Paiement par carte de crédit](#) et le faire parvenir avec votre requête.